

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'IVAREM ATTRIBUE UNE NOUVELLE AFFECTATION A LA DECHARGE DESAFFECTEE

Six ans après le remplissage et la désaffectation de la décharge de l'IVAREM à Lierre, le site reçoit une nouvelle affectation. Des panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation sur le terrain. L'IVAREM souhaite ainsi construire un des plus grands parcs solaires de Flandre. A l'issue des travaux, l'IVAREM produira de l'énergie verte pour plus de 700 familles de Lierre.

Le 23 septembre 2003, la décharge de l'IVAREM à Lierre était complètement remplie par quelque 1.200.000 tonnes de déchets ménagers et de déchets industriels comparables, après plus de 14 années d'exploitation. Après le déversement des derniers déchets, la décharge a été désaffectée conformément aux exigences imposées par la réglementation en matière d'environnement et la période décennale de suivi après fermeture a débuté. Au cours de cette période, l'IVAREM suit de près l'évolution de la décharge et extrait l'eau de percolation et les gaz de déversement de la masse des déchets. Depuis 1994, les gaz de déversement sont transformés en électricité et en chaleur. L'IVAREM (à l'époque toujours IGEMO) fut la première, en Flandre, à avoir entrepris la transformation des gaz de déversement en électricité et en chaleur. L'installation de l'IVAREM a, dès lors, longtemps fait office de projet de référence en Flandre.

Cinq ans après la fin des activités de déversement, les tassements les plus importants dans la masse de déchets sont terminés et le moment est venu d'attribuer au site une nouvelle affectation. Tant la nature du sous-sol (une décharge désaffectée ne permet pas de plantation profonde ou de constructions lourdes) que les dispositions en matière d'aménagement du territoire (de préférence des activités à faible dynamique) limitent les possibilités du site. Il faut, en outre, pouvoir garantir le suivi après fermeture de la décharge en toute sécurité pendant 10 ans, ce qui exclut une nouvelle destination publique. Il est ressorti d'une étude de faisabilité du début de 2009 que le placement de panneaux solaires photovoltaïques était rentable économiquement, faisable sur le plan technique et organisationnel et justifié d'un point de vue environnemental. Le projet s'intègre, en outre, très bien dans la politique relative à l'énergie renouvelable. Il est indiqué d'achever la réalisation du projet en 2009, étant donné la réduction prévue de l'indemnisation pour les certificats verts dès 2010. Le conseil d'administration de l'IVAREM a donné le feu vert en juin 2009 en se basant sur cette conclusion. Quinze ans après la mise en service de la première valorisation des gaz de déversement, l'IVAREM signe à nouveau une première en étant un précurseur dans la construction d'un parc solaire photovoltaïque de grande envergure sur une décharge désaffectée de déchets ménagers et industriels comparables.

Pour l'attribution de la mission, l'IVAREM a lancé un appel d'offres général européen en juin 2009. A l'issue de l'évaluation des offres introduites, la mission a officiellement été accordée à l'association commerciale momentanée MBG – Nizet Entreprise, le 22 septembre 2009.

L'installation construite par MBG – Nizet sur le site est constituée d'environ 13.000 panneaux solaires photovoltaïques, ce qui correspond à une puissance totale installée de 3.047 kWp. L'installation produira, chaque année, quelque 2.640.000 kWh en énergie électrique, ce qui permettra d'approvisionner plus de 700 familles en électricité verte. L'IVAREM investit, dans ce projet, un montant de 9.861.848 euros (hors TVA). L'installation rapportera annuellement quelque 1.253.000 euros (hors TVA).

Pour pouvoir compter sur l'indemnité garantie de 450 euros/certificat vert, l'installation doit être opérationnelle pour le 31 décembre 2009. Il faudra donc la construire à toute vitesse ! Une collaboration optimale entre l'IVAREM, assistée par le bureau d'études Miplan, MBG – Nizet, les instances publiques concernées (la ville de Lierre, l'Aménagement du Territoire, ...) et le gestionnaire de réseau Eandis a permis de démarrer la construction

de l'installation en un très court laps de temps. MBG – Nizet sont, dès lors, persuadés que la date limite du 31 décembre 2009 sera respectée. L'installation ne sera, en conséquence, pas seulement un projet-modèle pour l'IVAREM. MBG (travaux en béton) et Nizet (travaux d'électricité) pourront, à juste titre, également être fiers des prestations fournies lors de la réalisation du projet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à Marijke Herinckx : 015 44 84 72 ou marijke.herinckx@ivarem.be